

1. *Débitrice*: **PG Promotors SA**, chemin de l'Etang 54,  
**1200 Genève**
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois jusqu'au  
16.07.2006
3. *Commissaire*: Me Peter Pirkl, avocat, rue de Rive 6, 1204  
Genève
4. *Remarques*: (Réf. Registre du Commerce: CH-660-  
0204984-4).  
But social: commerce, importation, exportation, représen-  
tation de véhicules à moteur et leurs accessoires, ainsi que  
de produits de la branche automobile; vente de carburants;  
réparation et entretien de voitures automobiles et exploita-  
tion d'ateliers dans ce but.  
1) Extrait du jugement JTPI 814/06 rendu le 23 janvier  
2006 dans la cause C/25174/2005-11 SF:  
Accorde à PG Promotors SA un sursis concordataire de six  
mois, soit jusqu'au 16 juillet 2006. Nomme aux charges de  
droit, en qualité de commissaire au sursis, Me Peter Pirkl,  
avocat, rue de Rive 6, 1204 Genève.  
Fait interdiction aux organes de PG Promotors SA d'accom-  
plir tout acte de disposition sur les actifs sociaux sans l'ac-  
cord exprès et écrit du Commissaire. Invite le Commissaire  
à aviser le Tribunal si sa mission devait être entravée. Dé-  
boute tout opposant de toutes autres conclusions.  
2) Les créanciers de PG Promotors SA sont invités, dans un  
délai de 20 jours à compter de la présente publication, à in-  
diquer leurs créances au commissaire, sous peine d'être ex-  
clus des délibérations relatives au concordat.  
3) Date déterminante pour les intérêts: 21 novembre 2005  
(date du jugement de sursis provisoire).  
4) Adresse pour l'envoi des productions: Peter Pirkl, avocat,  
rue de Rive 6, 1204 Genève.  
5) La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront pu-  
bliés ultérieurement.  
  
Peter Pirkl, avocat  
1204 Genève  
  
(03245822)